

IMPORTANT :

- 1.votre inscription n'est validée que si vous réglez directement par CB. Il n'est pas possible de payer le lendemain par chèque ou espèce
- 2.la majoration s'applique automatiquement si vous n'avez pas renseigné d'avis d'imposition. Si vous pouvez justifier d'un revenu mensuel brut inférieur à 4200€ sous 48 en téléchargeant votre avis d'imposition sur le portail après votre règlement, nous vous remboursons le trop-perçu.

Se connecter

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site www.jeunesse-et-avenir.com ou à l'adresse <https://familles.jah68.org/home>

Votre accès

Adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

Renseignez votre adresse mail et renseignez votre mot de passe de connexion afin d'accéder à votre espace.



À tout moment, vous pouvez cliquer sur « [Mot de passe oublié ?](#) » afin de bénéficier d'une assistance vous permettant de réinitialiser votre mot de passe.

[→ Vous accédez à votre page d'accueil](#)

Accueil du portail

Sur votre page d'accueil, retrouvez toutes les informations concernant votre dossier.

En naviguant dans les différents menus, vous pourrez consulter et modifier toutes vos données.



ATTENTION : si vous commencez à renseigner des informations, il faut aller jusqu'au bout de la démarche de remplissage des informations.

A tout moment, accédez aux **informations utiles**.

Portail Familles - Accueil de loisirs de Buschwiller, Hegenheim et Hésingue

Accueil

Mon compte

Deconnexion

Vacances / Animations

Mémoires Retardés

Mémoires Vacances

Administrative Ados

Périscolaire

Activités Périscolaires

Emplois d'été

Liens utiles

Accueil - Mon compte

Mon profil

Accès à mes informations personnelles

Mon foyer

Accès aux informations de mon foyer

Mes enfants

Accès aux informations enfant

Planifier de mon enfant

Gérer mes inscriptions / annulations

Mes factures

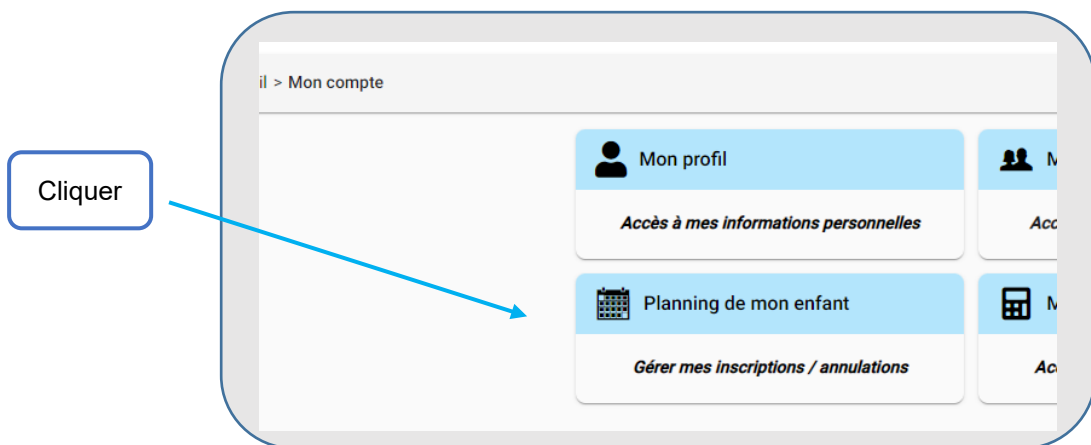
Accès à mes factures et règlements

Mes Documents

Accès aux documents partagés



Cliquer sur « planning de mon enfant »



→ [Le portail s'ouvre sur le planning de votre enfant](#)



Sur cette page, « **Planning de mon enfant** », vous visualisez le planning de présence de vos enfants. Sous forme d'agenda, vous visualisez **l'ensemble des inscriptions actives** pour

- le périscolaire,
- les mercredis et
- les vacances.

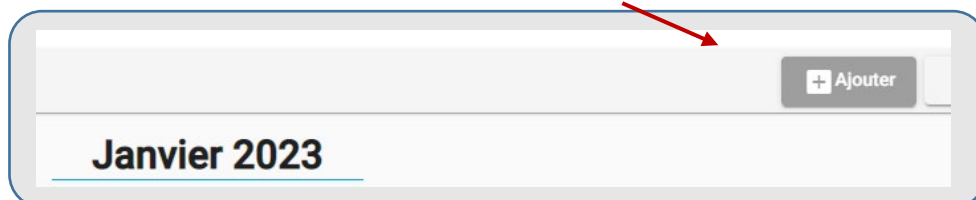
Consultez l'historique de vos demandes





Inscrire votre enfant pour les vacances

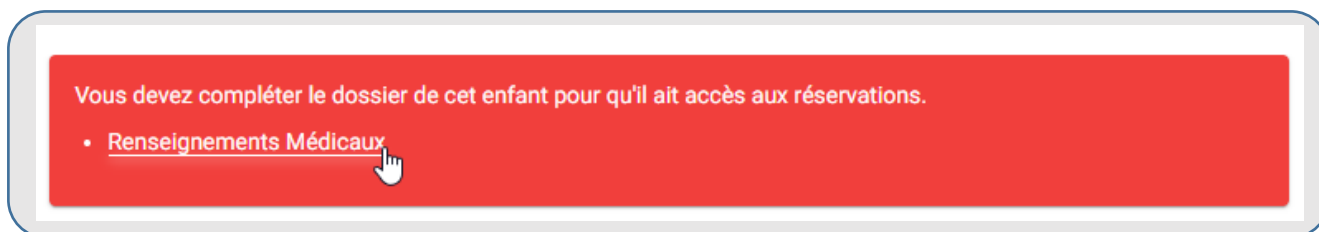
Pour inscrire votre enfant pour les vacances, sélectionner le cadre **+ ajouter**



→ Sélectionner l'utilisateur

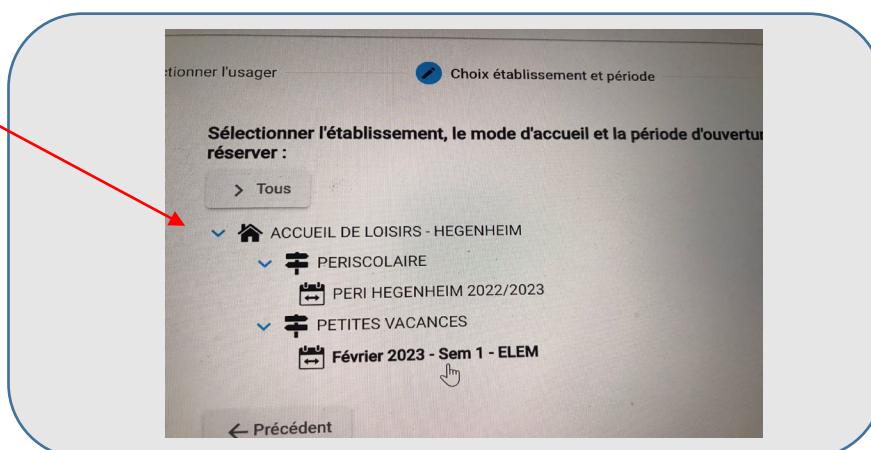


Attention, si ce type de message apparaît cela signifie qu'il manque des informations nécessaires à l'inscription. Vous devez cliquer sur les renseignements manquants et compléter les éléments demandés.



→ Sélectionner le site (l'établissement) la période d'inscription (selon l'âge de votre enfant)

⇒ Il convient de cliquer la petite coche bleue qui est en début de ligne pour que le menu déroulant se déroule et vous donne accès à toutes les semaines d'inscription.

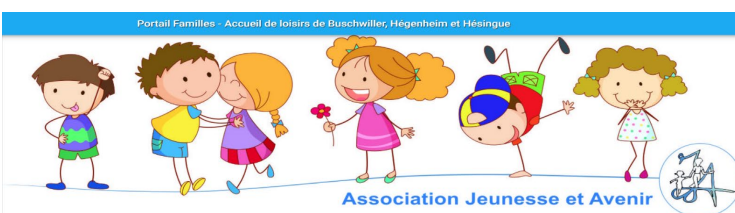


Février 2023 – Sem 1 – MATER

Février 2023 – Sem 2 – ELEM

Février 2023 - Sem 1 – MATER

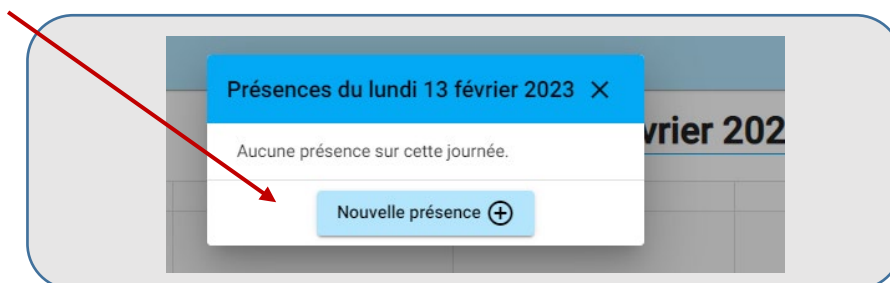
Février 2023 – Sem 2 - ELEM



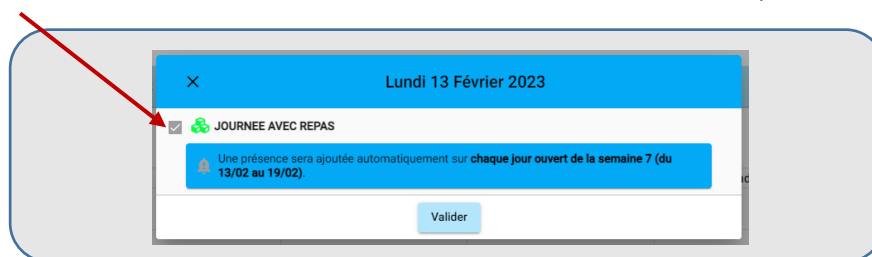
→ Vous pouvez alors visualiser la semaine choisie qui apparaît dans un planning

→ Sélectionner le jour 1 de la semaine

→ Créer une nouvelle présence en cliquant sur le cadre bleu [Nouvelle présence +]



Attention, il faut cocher « journée avec repas » et valider; la semaine se remplit automatiquement



→ Cliquer sur [suivant] en bas de page à droite

→ Un récapitulatif de votre demande apparaît à l'écran

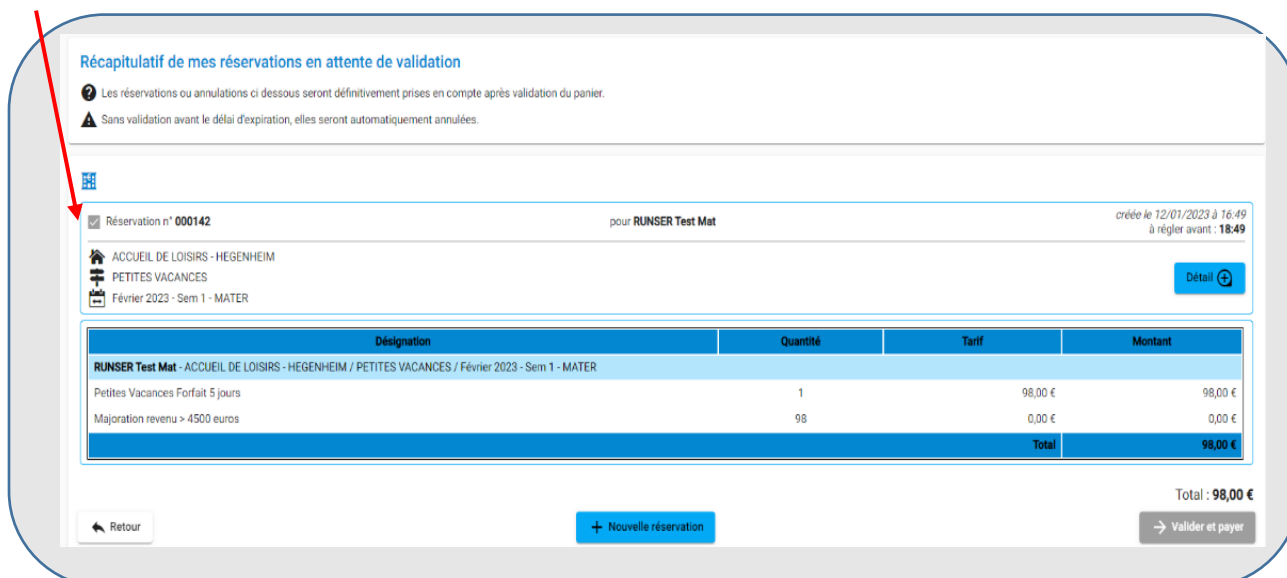
→ Faire dérouler l'écran jusqu'en bas de page et valider

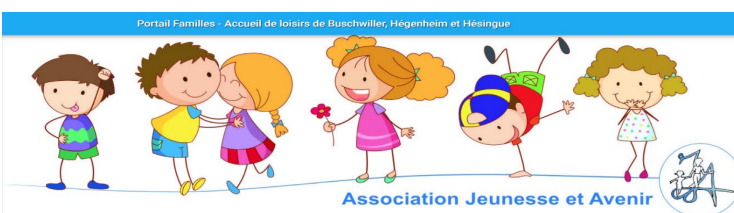
Un « récapitulatif validé » apparaît

→ Faire dérouler l'écran jusqu'en bas de page et valider si tout est ok pour vous




Si vous souhaitez annuler une réservation qui est dans le panier, il convient de « décocher » la case devant le numéro de réservation





Il vous suffit de valider et payer.

Rappel de quelques informations importantes

- Les inscriptions ne sont validées que si vous payez
-  La majoration s'applique automatiquement si vous n'avez pas fourni d'avis d'imposition.

Si vous pouvez justifier d'un revenu inférieur à 4200€ en téléchargeant votre avis d'imposition sous 48h sur le portail, nous vous remboursons le trop-perçu.

- Vous êtes informé directement par email si votre inscription a été enregistrée : à réception de cet email, vous avez la confirmation que votre enfant est bien inscrit pour la période choisie.

Mes factures

Dans la rubrique « [Mes factures](#) », accédez à toutes vos factures.